

Mairie de LAISSAUD

04 79 28 92 94



RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

**CANTINE ET GARDERIE
PÉRISCOLAIRE
2026-2027**

Les inscriptions au service périscolaire sont à effectuer sur le portail « Enfance 3D Ouest »

Lorsque vous procéderez aux inscriptions, vous devrez scanner les pièces suivantes :

- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Autorisation de soins complétée et signée.
- Charte de bonne conduite signée par le responsable légal et l'enfant.

Aucune inscription ne sera validée si le dossier est incomplet.

Article 1 : Horaires

Accueil périscolaire : les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- Le matin : de 7h30 jusqu'à l'ouverture de la classe.
- Le soir : de la sortie de la classe jusqu'à 18h30.

Cantine scolaire : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h45 à 13h45

Article 2 : Lieu d'accueil et dépose des enfants

L'accueil des enfants se fera à l'école et dans les locaux de la commune.

En ce qui concerne, la garderie le matin, les parents doivent **IMPÉRATIVEMENT** accompagner leur enfant jusqu'au local de la garderie sinon il ne pourra être accepté.

Il est également interdit de stationner le long du parvis, merci d'utiliser les places de parking.

Article 3 : Conditions d'inscription

CANTINE ET GARDERIE

Les inscriptions se feront exclusivement par internet, sur le portail du logiciel « Enfance 3D Ouest »

<https://parents.logiciel-enfance.fr/rpi73800>

Pièces à joindre : Attestation d'assurance RC

Autorisation de soins complétée et signée

Accepter le règlement et la charte de bonne conduite

POSSIBILITES D'INSCRIPTION A LA CANTINE

- **à l'année** : pour les enfants qui mangent régulièrement.
- **occasionnellement** : l'inscription sera faite au plus tard le **jeudi** de la semaine précédente.

Pour la garderie, vous disposez d'un délai de 24 h avant le passage, pour inscrire votre enfant. L'agent ne pourra pas accueillir votre enfant s'il n'est pas inscrit.

Pour la cantine, les inscriptions se feront au plus tard **le jeudi de la semaine précédente avant 8 heures** afin de nous permettre de gérer la commande des repas.

Attention, aucune demande d'inscription ou de modification ne sera traitée durant les vacances scolaires, jours fériés, ni durant les week-end.

Pour la rentrée scolaire du 1 septembre 2026, veuillez à inscrire votre enfant avant le jeudi 06 août dernier délai.

A défaut d'inscription et dossier valide, votre enfant ne pourra être accueilli la semaine de la rentrée.

Article 4 : Gestion des absences

Pour la cantine ET la garderie, **en cas d'absence alors que votre enfant est inscrit**, vous devez effectuer vos demandes de modification directement sur le portail « Enfance 3D Ouest »

- **Concernant la garderie**, le passage sera facturé s'il n'a pas fait l'objet d'une annulation
- **Concernant la cantine**, en cas d'absence, même pour maladie, le repas vous sera facturé (sauf grève dans la mesure du possible). Lorsque les parents récupèrent leur enfant alors que celui-ci est inscrit au restaurant scolaire, le repas reste dû.

Attention, aucune demande d'annulation ne sera traitée durant les vacances scolaires, jours fériés, ni durant les week-end.

En cas d'absence prolongée, vous devez envoyer un mail depuis le portail parents « Enfance 3D Ouest » et fournir un **justificatif dans les 48 heures à la mairie à l'adresse suivante : accueil@mairielaisaud.com**. **Dans ces conditions**, les repas que **nous pourrons** annuler auprès du traiteur ne vous seront pas facturés.

En cas d'urgence et pendant les heures de fonctionnement du service uniquement, vous pouvez joindre le personnel au **06 85 34 69 96**.

Article 5 : La santé de l'enfant

Nous vous demandons de nous informer de toute spécificité médicale relative à votre enfant (allergies, contre-indications...).

Aucun traitement médical n'est administré.

Lors des inscriptions, ou à sa survenance, tout problème de santé, traitement médical, etc. doit être signalé, ainsi que toutes recommandations, observations ou régime particulier. Les allergies à certains aliments et problèmes de santé sont pris en compte sur justificatif médical et nécessitent **OBLIGATOIREMENT** la mise en place d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), dès la rentrée scolaire. Le PAI se formalise par un contrat écrit entre le directeur de l'école, l'enseignant, le médecin scolaire, la famille et le responsable périscolaire communal.

Article 6 : Tarifs

Ils sont fixés et révisés par délibération du Conseil Municipal. Pour l'année 2025/2026, les tarifs sont les suivants :

- **Garderie du matin** : 2,5 € quel que soit le temps passé.
- **Garderie du soir** : 2,5 € quel que soit le temps passé.
- **Cantine** : prix du repas 6€

Article 7 : Facturation

Pour la garderie et la cantine, la facturation a lieu mensuellement. Les factures seront à régler au **Service de Gestion Comptable de Chambéry.**

Article 8 : Retards

Il est impératif que les familles respectent les horaires définis.

Pour la garderie :

→ **Chaque retard au-delà de 18h30 sera noté et facturé 4 euros supplémentaires**

→ **Trois retards entraîneront l'exclusion temporaire ou définitive du service.**

Article 9 : Discipline

Le RPI a mis en place une charte de bonne conduite adaptée à chaque école. Elle fixe les règles de fonctionnement de l'école et des services périscolaires. Le non-respect de ces règles entraînera un avertissement qui sera communiqué via le cahier de liaison. Au bout de trois avertissements consécutifs, les responsables légaux recevront un courrier du maire les informant de l'exclusion de leur enfant du service périscolaire (cantine ET garderie) durant 3 jours. **Cette charte est annexée à ce règlement de fonctionnement, merci de la lire avec votre enfant, de la lui faire signer ainsi qu'à un responsable légal et de la scanner dans le dossier de votre enfant sur le portail « Enfance 3D Ouest »**

Article 10 : Obligations des familles

Aucune inscription n'est acceptée par téléphone, ni par mail, ni reconduit d'une année sur l'autre, cela dans le but d'éviter toute contestation d'inscription. L'adresse periscolaire.laissaud@gmail.com n'est plus en fonctionnement.

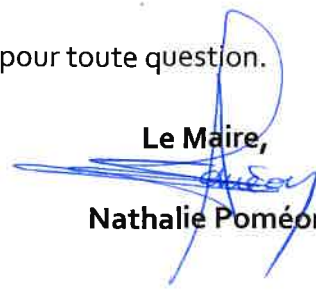
Seules les inscriptions ou demandes de modification effectuées sur le portail « Enfance 3D Ouest » seront prises en compte à condition que le dossier de votre enfant soit complet.

Tout changement d'adresse ou de situation familiale devra être renseignée dans le dossier de votre enfant sur le portail parents « Enfance 3D Ouest »

Article 11 :

Le Conseil Municipal se réserve le droit de modifier le présent règlement.

N'hésitez pas à vous mettre en relation avec la mairie pour toute question.

Le Maire,

Nathalie Poméon



AUTORISATION DE SOINS D'URGENCE

PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT

Année Scolaire 2026-2027

Je soussigné(e)

Responsable légal de l'enfant (Nom Prénom).....

SANTE DE L'ENFANT

Allergies et contre-indications médicales :

Votre enfant bénéficie t'il d'un P.A.I. (Plan d'Accueil Individualisé) pour raison médicale ?

Indiquer toute information concernant la santé de votre enfant que vous souhaitez nous transmettre

- **Autorise les responsables de l'accueil périscolaire (animateurs et personnel communal) :**

A faire soigner l'enfant (Nom et prénom).....

A hospitaliser et à prodiguer tous soins nécessaires en cas d'urgence.

Médecin traitant :

Adresse et téléphone :

- **Habilite la ou les personne(s) suivante(s) à prendre l'enfant en charge à la sortie de la garderie :**

NOM, Prénom, lien de parenté, adresse et téléphone :

.....

NOM, Prénom, lien de parenté, adresse et téléphone :

.....

NOM, Prénom, lien de parenté, adresse et téléphone :

.....

- **Certifie être titulaire du contrat d'assurance de Responsabilité Civile Chef de famille**

N° de police : Souscrit auprès de la compagnie d'assurance :

..... Adresse :

- **PERSONNES A JOINDRE EN CAS D'URGENCE**

Nom : Qualité : : N° téléphone.....

Nom : Qualité : : N° téléphone.....

Nom : Qualité : : N° téléphone.....

Je certifie que les renseignements portés sur la présente fiche sont exacts.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement cantine / Garderie Périscolaire 2026-2027

Qualité du signataire : Date : Signature

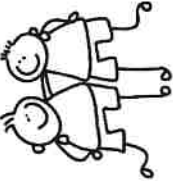
Charte pour un meilleur climat scolaire

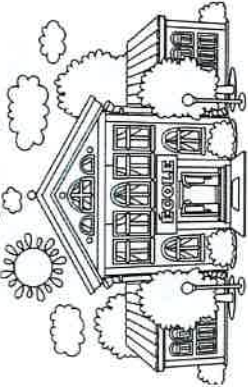
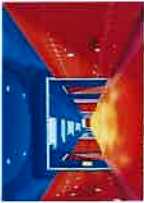
RPI Ste Hélène du Lac – Les Mollettes - Laissaud

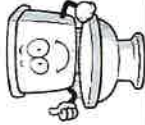
Qu'est-ce qu'une charte ?

Un document écrit qui sert à mémoriser et à se rappeler les droits, les devoirs et les sanctions.

Elle sert à être sûrs, tous d'accords.

Droit	Obligation garantissant le droit	Sanctions prévues
Généralités dans les écoles		
Voir ses copains 		
Parler aux adultes 	Respecter les autres, adultes et enfants Avoir un vocabulaire respectueux et poli, être franc mais pas méchant, dire ce que l'on ressent aux enfants concernés	Rappel à la règle par les médiateurs Aider à reformuler, rappel à la règle Cadrage de l'adulte
Être respecté, penser librement, ne pas être harcelé 		

Avoir des lieux de vie agréable, propres et sécurisés 	Respecter le matériel et les locaux mis à disposition Utiliser les poubelles Respecter les plantations Ne pas abîmer les grillages et les murs	
Se déplacer 	Ne pas courir dans un bâtiment (à l'intérieur)	Cadrage de l'adulte
Parler dans les couloirs 	Parler à voix basse S'habiller tranquillement	Rappel à la règle par les camarades Cadrage de l'adulte
Aller aux toilettes quand on en a besoin 	Demander pour aller aux toilettes ou Prendre une pince à linge pour y aller (1 par toilette disponible)	Perte de la confiance des adultes ; passage aux toilettes seulement au début ou à la fin de la récréation

Aller aux toilettes sans être déranger, respecter la dignité et l'intimité de chaque enfant 	Respecter l'intimité des autres	Mot d'information aux parents
Aller dans des toilettes propres 	Laisser propre les toilettes	Réparer sa bêtise en nettoyant les toilettes

Droit	Obligation garantissant le droit	Sanctions prévues
Dans la cour		
Jouer et s'amuser avec ses camarades, être libre de jouer avec qui on souhaite 	Accepter tout le monde	1) Exclusion du jeu pour une durée donnée par l'adulte 2) Punition de récréation pendant 5 minutes 3) Au bout de 3 punitions, cadrage par l'adulte
	Être non violent	
	Ne pas mordre, ne pas taper, ne pas se bagarrer	
	Respecter les règles du jeu	
Disposer des équipements et du matériel de l'école 	Respecter le matériel de l'école	Mot dans le cahier pour racheter le matériel ou pour réparer l'équipement + Réparer au mieux la bêtise en nettoyant ou ramassant.

Avoir un arbitre impartial 	Respecter les décisions de l'arbitre sans les discuter	Exclusion du jeu
Droit	Obligation garantissant le droit	Sanctions prévues
Garderie		
Choisir son activité ou son jeu (lire, jouer, ne rien faire) 	Ne pas faire mal Respecter les jeux des autres et leurs productions (constructions, dessins)	S'asseoir à côté d'un adulte un moment et réfléchir à la bêtise + S'excuser
Partager	Partager	Exclusion du jeu
Être calme, tranquille, seul 	Respecter le besoin de s'isoler et la tranquillité des autres en demandant avant si on ne dérange pas	S'asseoir à côté d'un adulte un moment et réfléchir à la bêtise + S'excuser Laisaüd : Mot d'avertissement aux familles dans les cahiers si : ➢ Manque de respect aux personnes ➢ Violence verbale ou physique Au bout de 3 mots, 3 jours d'exclusion du service périscolaire.

Droit	Obligation garantissant le droit	Sanctions prévues
Cantine		
Aller manger à la cantine 	Respecter le personnel de cantine et écouter Ne pas jouer avec la nourriture Parler doucement à table Ne pas crier ou chanter Se laver les mains avant de passer à table et ne pas aller aux toilettes pendant le repas Ne pas jouer à table et manger sans traîner	1) S'excuser + Réparer (ou nettoyer) sa bêtise quand c'est possible +racheter la vaisselle si vaisselle cassée 2) Laisaud : Mot d'avertissement aux familles dans les cahiers si : ➤ Manque de respect aux personnes ➤ Manque de respect de la nourriture ➤ Violence verbale ou physique Au bout de 3 mots, 3 jours d'exclusion du service périscolaire
Manger dans le calme 	Etre placé à table par un adulte Accepter d'être à côté de ceux qu'on n'a pas choisi	
Manger ce qu'on aime 	Goûter à tout, c'est-à-dire 3 bouchées pour être sûr qu'on n'aime pas	

Pour bien vivre ensemble et mieux travailler, nous devons respecter ce règlement. Il a été élaboré par l'ensemble du RPI. Nous nous engageons à le respecter sur tous les temps scolaires et périscolaires.

Mon enseignant :

La directrice :

Mes parents :

Moi :